

La

Correspondance économique

Quotidien d'Informations économiques et sociales

Mercredi 27 septembre 2017 – 76^{ème} année – N° 23953

Le n° (HT) 23 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 400 € – 6 mois : 2 420 € – 3 mois : 1 330 €

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) souhaite moderniser le référentiel français

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) se modernise. Avec son plan "Ambition 2019", l'ANC a décidé "d'amplifier son action en mobilisant de façon plus proactive la communauté comptable", comme l'explique son président Patrick de CAMBOURG, interrogé par "La Correspondance économique".

S'il ne s'agit pas d'une "révolution", l'objectif de l'ANC, concernant le dispositif français, est essentiellement de "remettre à jour les règles qui ont fait l'objet d'une codification sous le mandat précédent". "Nous avons démarré une phase de révision méthodique, dans un objectif de simplification, de sécurité et de clarification", complète M. de CAMBOURG. La comptabilité est en effet la source de beaucoup de matières, comme par exemple le droit des sociétés, explique-t-il. Il y a donc un danger à ce que la base comptable soit sujet à des interprétations trop floues. Dans ce cadre, le premier chantier de l'ANC porte sur la comptabilisation du chiffre d'affaires des entreprises. "Nous nous sommes aperçus que certains principes étaient extrêmement synthétiques", ajoute le président de l'institution, précisant que "toutes les données étaient disponibles pour y remettre de l'ordre".

Cette nouvelle phase correspond à celle d'un "réexamen des grandes normes" après une phase de codification, mais également à la stabilisation des normes internationales (comme notamment IFRS 9 pour les produits financiers, IFRS 16 pour les contrats de location ou encore IFRS 17 qui concerne le secteur de l'assurance). Afin de participer au processus d'interprétation, l'ANC lance le Forum d'application des normes comptables internationales (FANCI) afin de contribuer aux travaux de l'IFRS-IC, instance de l'International Accounting Standards Board (IASB), le Bureau international des normes comptables, traitant de questions d'interprétation et d'examiner au niveau national les questions d'application des normes soulevées par la place. "Le FANCI s'appuiera sur toutes les parties prenantes et travaillera sur les questions d'interprétation et examinera au niveau national les questions d'application des normes soulevées par la place", explique M. de CAMBOURG.

L'ANC souhaite également renforcer sa relation avec le monde académique. En soutenant des dizaines de projets, l'objectif est de "nourrir le progrès d'une réflexion autonome et susceptible" de donner du grain à moudre "tant sur le plan national qu'international", développe M. de CAMBOURG, rappelant que "la recherche académique était à la base de l'évolution des normes comptables". Notons à ce titre que la 7^{ème} édition des Etats généraux de la recherche comptable se tiendront le 11 décembre avec pour toile de fonds "la comptabilité et le numérique".